

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 février 2023	Date d'affichage :
--------------------------------------	--------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 23
Procurations : 8	Nombre de votes : 31
Pour : 31	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba – ANTONETTI Jean Marie - BONIFACI Jean-François - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARIANI Marthe - MAURIZI Pancrace - MEDORI Severin - PAOLACCI Jean- Toussaint - PISTORESI-RAMAZZOTTI Jeanne - PIETRI FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROUBY Jean-Pierre - SANTELLI Jean- Baptiste - VANNUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : BALDOVINI Anthony - BONY Sarah - CORONA Jean - LUIGGI Laure - PALMIERI Michel – PIRAS Marie Antoinette

MEMBRES ABSENTS : CALENDRINI Isabelle - GIACOBETTI Xavier - GIUGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - NOIRAUT ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - ROSSI Pierre - TADDEI Laurence

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Chambre des Territoires.

Le Président informe le Conseil communautaire qu'à la suite du décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, la composition de la Chambre des territoires est appelée à évoluer afin notamment de mieux intégrer les territoires à la gouvernance de cet organe consultatif.

Dans cette optique, chaque EPCI bénéficiera d'un minimum de 2 représentants élus (3 pour les Communautés d'agglomération et 2 pour les Communautés de communes).

Il appartient donc à notre Communauté de communes de désigner au sein de son Assemblée délibérante et au scrutin uninominal, ses représentants au sein de cette institution, à savoir 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants conformément aux dispositions prévues à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sont candidats à la fonction de représentant titulaire n°1 :

- FRANCESCHI Jean Claude

-
-
-

Votants : 31

Exprimés : 31

Ont obtenu : 31

- FRANCESCHI Jean Claude 31

-
-
-

Sont candidats à la fonction de représentant titulaire n°2 :

- ALESSANDRINI Anthony

-
-
-

Votants : 31

Exprimés : 31

Ont obtenu :

- ALESSANDRINI Anthony 31

-
-
-

Sont candidats aux fonctions de représentant suppléant n°1 :

- MAURIZI Pascal

-
-
-

Votants : 31

Exprimés : 31

Ont obtenu :

- MAURIZI Pannara 31

-
-
-

Sont candidats aux fonctions de représentant suppléant n°2 :

- VANNUCCI Bernard

-
-
-

Votants : 31

Exprimés : 31

Ont obtenu :

- VANNUCCI Bernard 31

-
-
-

Sont proclamés élus en tant que représentants titulaires :

- FRANCESCHI Jean Claude

- ALESSANDRONI Anthony

Sont proclamés élus en tant que représentants suppléants :

- MAURIZI Pannara

- VANNUCCI Bernard.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean Claude Franceschi

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. Some signatures are accompanied by names written in blue ink:

- Top right: A signature with "1^{er" above it and "2^{e" below it.}}
- Middle right: A large signature with "P" written above it.
- Bottom right: Two signatures with "B. Vannucci" written next to them.
- Bottom center: A signature with "Pannara" written below it.
- Bottom left: A signature with "Pannara" written below it.

 There are also several other illegible signatures scattered throughout the bottom half of the page.